



Communiqué de presse

Montpellier, le 9 avril 2025

La Chambre régionale des comptes Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Capestang au titre de l'exercice 2019 jusqu'à la période la plus récente.

Un village rural à la population croissante confronté à des enjeux de prise en charge des services publics

La commune de Capestang, village du département de l'Hérault faisant partie de l'aire d'attraction biterroise, connaît une croissance démographique dynamique supérieure à la moyenne nationale qui se conjugue avec un vieillissement de sa population. Elle fait face, dans ce contexte, à des enjeux de maintien et de rationalisation des services publics dont elle a la charge ainsi que d'aménagement du territoire communal.

Le passage à la strate des communes de plus de 3 500 habitants va requérir une formalisation plus poussée de sa gestion et une transparence accrue des informations, notamment financières et budgétaires, qu'elle doit mettre à la disposition des élus du conseil municipal et du public,

Une stratégie d'investissement à mieux définir dans un contexte de dégradation globale de sa situation financière

La commune de Capestang a réalisé de nombreuses dépenses d'investissement sur la période 2019-2023, représentant un total cumulé de 9,13 M€. La principale opération de travaux, qui porte sur l'extension de son école maternelle, s'est achevée en novembre 2024 pour un coût total estimé de 1,84 M€. La baisse continue de sa capacité d'autofinancement brute sur cette période, liée à une progression des charges de gestion plus rapide que celle de ses produits, l'a contrainte à augmenter son endettement net pour financer ses investissements. Cette situation apparaît financièrement peu soutenable à moyen terme.

Parfois conduites au fil de l'eau, les opérations d'investissement immobilier de la commune de Capestang ne s'inscrivent pas dans une stratégie globale de nature à assurer une gestion optimale de son patrimoine. Elle doit tout particulièrement veiller à la régularité des procédures suivies en matière de transactions immobilières en saisissant de manière systématique, lorsque cela est requis, le service des domaines de l'Etat chargé de fournir une évaluation de la valeur vénale des biens cédés ou acquis par la collectivité territoriale.

N'hésitez pas à partager dans vos articles sur le web et sur les réseaux sociaux, le lien vers notre rapport ([cliquez ici](#)), ou vers notre site internet ([cliquez ici](#)), où il se trouve en libre téléchargement.



Contacts presse : occitanie-communication@crtc.ccomptes.fr

T +33 4 67 20 73 00

Eric Morel eric.morel@crtc.ccomptes.fr

Caroline Froelig caroline.froelig@crtc.ccomptes.fr

Ferdaos Fassih ferdaos.fassih@crtc.ccomptes.fr

CRC Occitanie

500, avenue des Etats du Languedoc – CS 70755

34064 Montpellier cedex 2

[Site internet](#)

